

N° 134

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 25 AOÛT 1964

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Pearson, appuyé par M. Favreau: Que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921,—trois feuilles d'érable réunies sur une même tige,—aux couleurs rouge et blanche alors désignées pour être les couleurs du Canada, les feuilles rouges étant placées sur champ blanc entre deux bandes bleues bordant verticalement le drapeau.

Sur la proposition de motion d'amendement de M. Diefenbaker, appuyé par M. Nowlan: Que tous les mots après «Que», à la première ligne, soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«comme la proposition de changer le drapeau national du Canada aura une portée sur l'unité et la destinée du Canada maintenant et pendant des années à venir, le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour la tenue d'un plébiscite avant que la Chambre des communes prenne une initiative quelconque, afin que tous les Canadiens puissent légitimement se prononcer sur un drapeau national.»

Et sur la proposition de motion de sous-amendement de M. More, appuyé par M. Stefanson: Que l'amendement soit modifié par l'adjonction des mots:

«et que, lors d'un tel plébiscite, au nombre des questions à poser au peuple devront figurer les suivantes:

1. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien?
2. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices?
3. Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érable?
4. Êtes-vous partisan d'un modèle à feuilles d'érable unique?

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.